

Étaient présents : les Conseillers en exercice à l'exception de René KEREBEL qui a donné pouvoir à Martine LAVANANT et Ronan LANSONNEUR qui donne pouvoir à Caroline RIBEZZO.

Secrétaire de séance : Yvonne LE BRIS est élue Secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION sur les dossiers en cours

S'agissant du dernier conseil municipal de l'année, Monsieur le Maire a fait le point sur les principaux dossiers en cours :

- L'extension de la bibliothèque et sa transformation en médiathèque : l'appel d'offres est prêt et les travaux démarreront au printemps ;
- L'enfouissement des réseaux de l'entrée du bourg et de la rue de Brest va démarrer en mars ;
- Les études de la 4^{ème} tranche d'assainissement collectif (rue du Carpont) seront arrêtées au 1^{er} semestre et les travaux commenceront en septembre ;
- Les études préalables à la ZAC de la rue de Molène se poursuivent selon le calendrier prévu. La révision partielle du PLU pourra être lancée avant l'été ;
- A Porscave, les nouveaux pontons seront installés avant l'été et, surtout, le projet du comité régional de conchyliculture nous a été confirmé récemment à la CCPI : les travaux dans le bâtiment portuaire vont commencer en avril et l'unité conchylicole sera opérationnelle à la rentrée.
- Des discussions sont en cours avec les gérants de la supérette et avec le propriétaire des murs quant à son avenir.

REVISION des TARIFS pour 2017

Les tarifs des prestations périscolaires évoluent sur une périodicité en lien avec l'année scolaire. Aussi la révision décidée s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2017. Une augmentation de 2 % est proposée sauf sur les tarifs assainissement, inchangés.

REPAS CANTINE

	Quotient familial	Proposition 2017
Tranche 1	≤ 399 €	2.10 €
Tranche 2	de 400 à 599 €	2.48 €
Tranche 3	de 600 à 899 €	3.23 €
Tranche 4	de 900 à 1 399 €	3.66 €
Tranche 5	≥ 1 400 €	4.25 €
Stagiaires, AVS		3.60 €
Repas adultes :		5.52 €
Enseignants & Personnel communal		
Tarif non préinscrits		Tarif de la tranche + 1.50 €

A.L.S.H.

	Quotient familial	Proposition 2017
Tranche 1	≤ 399 €	5.56 €
Tranche 2	de 400 à 599 €	6.87 €
Tranche 3	de 600 à 899 €	8.25 €
Tranche 4	de 900 à 1 399 €	9.65 €
Tranche 5	≥ 1 400 €	10.24 €
Forfait accueil post ALSH		0.63 €

GARDERIE

Forfait par ½ heure

	Quotient familial	Proposition 2017
Tranche 1	≤ 399 €	0.59 €
Tranche 2	De 400 à 599 €	0.73 €
Tranche 3	De 600 à 899 €	0.89 €
Tranche 4	De 900 à 1 399 €	1.04 €
Tranche 5	≥ 1 400 €	1.10 €

Forfait avec goûter (16 H.30 à 17 H.30)

	Quotient familial	Proposition 2017
Tranche 1	≤ 399 €	2.04 €
Tranche 2	De 400 à 599 €	2.33 €
Tranche 3	De 600 à 899 €	2.63 €
Tranche 4	De 900 à 1 399 €	2.94 €
Tranche 5	≥ 1 400 €	3.06 €

Tarifs non préinscrits : tarif de la tranche + 1.50 €.

Les autres tarifs énumérés ci-dessous entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

MOUILLAGE à PORSPAUL : le corps mort

Bateau ≤ 5 mètres	34.54 €
Bateau de 5,01 à 6 mètres	41.45 €
Bateau de 6,01 à 7 mètres	48.46 €
Bateau de 7,01 à 8 mètres	55.27 €
Visiteurs	
Par jour	10.40 €
Par semaine	41.62 €
Par mois	104.04 €

Nouvelles prestations

Tarif « plongeur » pour mise en place de corps morts	70.00 €
Hivernage parking Porscave 1 ^{er} nov. 2016 au 15 mai 2017	1.52 €/m ² pour la période

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Part fixe	121.89 € HT
Part variable m ³	2.39 € HT
Taxe de raccordement	1 355.90 € HT
Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)	2 986.65 € TTC

CIMETIERE

Concessions

10 ans	68.22 €
20 ans	118.02 €
30 ans	168.60 €
50 ans	294.31 €

Colombarium 1^{ère} attribution

Durée unique de 20 ans	969.07 €
Ouverture (sauf la 1 ^{ère})	30.52 €
Travaux à particuliers (heure)	31.70 €

Colombarium renouvellement au terme des 20 ans

Durée unique de 20 ans	118.02 €
------------------------	----------

Cavernes

Durée unique de 20 ans	969.07 €
Mise en place de la plaque (20 ans)	56.38 €

Jardin du souvenir

Emplacement pour la plaque (durée 20 ans)	98.89 €
Plaque	65.91 €

MARCHE (période de juillet et août) – tarifs maintenus

De 0 à 5 mètres linéaires	5.00 €
Au-delà de 5 mètres par mètre supplémentaire	1.00 €

COPIES

Photocopies	
A4	0.20 €
A4 recto/verso	0.40 €
A3	0.40 €
A3 recto/verso	0.50 €
Au delà de 10	0.10 €
Télécopies / par page	
Emission : Département	1.00 €
Hors Département	1.00 €
Etranger	1.00 €
Réception	1.00 €
Envoi de document par scan	0.20 €

TRANSPORT d'ANIMAUX à la S.P.A.

Intervention (personnel + véhicule)	80.00 € la première capture
	105.00 € si capture supplémentaire

TARIFS PARUTION ANNONCES DANS LE BULLETIN COMMUNAL

- Annonce commerciale 10.00 € la parution mensuelle
- Annonces de particuliers 1.50 € la parution mensuelle

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

CONTRAT d'ASSOCIATION ECOLES PRIVEES

Par 18 voix POUR et 1 ABSTENSION le montant de la participation aux écoles privées pour l'année 2017 est fixé à 647.43 € annuels par élève âgé de plus de 3 ans au 1^{er} janvier (conforme au montant consacré à un enfant dans le public).

AUTORISATION d'ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER les DEPENSES d'INVESTISSEMENT dans la LIMITE de $\frac{1}{4}$ du BUDGET VOTE en 2016

Comme chaque année il y a lieu pour le Conseil Municipal d'autoriser le Maire à effectuer des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget 2017 dans la limite de $\frac{1}{4}$ des dépenses inscrites l'année précédente. Adopté à l'unanimité.

SUBVENTION ANNUELLE au COMITE des ŒUVRES SOCIALES (COS)

Lors de la séance du 17 novembre le Conseil Municipal a délibéré sur le montant de la participation de la Commune au COS du Pays d'Iroise pour le versement de prestations sociales aux agents. Une erreur s'est glissée dans le calcul de la participation de la commune qui s'élève à 10 845.60 € (au lieu de 10 027.96 indiqué par erreur). Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement de ce montant rectifié au COS.

PRESENTATION d'OLEADE, groupement d'optimisation d'achats

La société OCEADE de CONCARNEAU est une société qui négocie avec des fournisseurs et référence des produits et des services à des prix issus d'une mise en concurrence. La CCPI a décidé d'adhérer à cette société, ce qui permet à chacune des collectivités membres de bénéficier de ces tarifs. La Commune a donc souscrit un contrat d'adhésion. Il est à noter que plusieurs entreprises référencées sont déjà fournisseurs de la collectivité et que cette adhésion va donc permettre des économies substantielles sur de nombreuses références.

RAPPORTS d'ACTIVITES du SYNDICAT des EAUX de KERMORVAN de KEASAUZON

Le Syndicat regroupe 7 Communes représentant 11 025 abonnés (+ 1.10 %), soit 20 045 habitants. La gestion est confiée par délégation à EAU DU PONANT. Les ressources en eau proviennent pour une faible part d'un forage à TREBABU et pour la majeure partie de la retenue de Kermorvan. Un petit complément est fourni en provenance de la Communauté Urbaine de BREST.

Le volume d'eau consommée est de 886 335 m³ soit un taux de rendement de 86.31 %. La consommation moyenne annuelle par abonné est de 80.69 m³ (au lieu de 77,54 m³ en 2014). Le prix du service comprend une

partie fixe (ou abonnement) et une partie variable assise sur la consommation d'eau potable. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 324 € TTC, soit en moyenne 2.70 € le m³.

RAPPORT d'ACTIVITES de la SPL EAU du PONANT

La Commune de LAMPAUL-PLOUARZEL est devenue par délibération du 12 septembre 2013 détentrice d'une action de la SPL (Société Publique Locale) « Eau du Ponant ».

La SPL compte actuellement 20 actionnaires. L'objet de la société, créée il y a 4 ans est la réalisation de prestations liées aux services publics d'eau et d'assainissement, ainsi que la conception, la construction, le financement et la gestion des biens et droits affectés à ces services, et ce exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires.

Le nombre des abonnés est de 82 991, soit + 0.76 % par rapport à 2014. Le volume d'eau produit augmente de 1.358 % pour arriver à 15 066 863 m³.

A l'occasion de l'examen de ce rapport d'activités fait aux actionnaires, les élus notent que le transfert de la gestion de l'eau à la SPL Eau du Ponant a permis de dégager en 2016 un résultat de 640 000 € qui sera intégralement consacré aux travaux et démontrent ainsi l'intérêt de ne pas avoir renouvelé la DSP avec une compagnie privée mais décidé de rejoindre la SPL.

RENOUVELLEMENT de la CONVENTION de MUTUALISATION entre la COMMUNE et la CCPI

Par délibération n° 2016-08 le Conseil Municipal avait décidé de conclure avec la Communauté de Communes du Pays d'Iroise une convention de mutualisation pour la réalisation d'une prestation de service de mission administrative par du Personnel de LAMPAUL-PLOUARZEL au profit de la CCPI. A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention selon les mêmes conditions, à savoir deux journées par semaine pour l'année 2017. Cette mutualisation de personnel entre collectivités va s'amplifier dans les années à venir.

DISSOLUTION de l'OFFICE MUNICIPAL du TOURISME

La loi NOTRe du 07 août 2016 confie désormais aux communautés de communes la compétence « promotion du tourisme » à compter du 1^{er} janvier 2017. En application de ces nouvelles dispositions la CCPI a créé un EPIC « Office de tourisme Iroise Bretagne » qui sera effectif au 1^{er} janvier 2017. La dissolution de l'Office Municipal de Tourisme de LAMPAUL-PLOUARZEL à compter de cette date est donc prononcée. Une réflexion sera menée sur la création d'une nouvelle structure dont la mission sera de promouvoir et développer l'animation communale et assurer la gestion de l'aire de camping-car. Le statut de cette nouvelle structure devra être arrêté au prochain conseil municipal.

VENTE de TERRAIN RUE de BALANEC : nouveau tarif

Par délibération 2016-31 du 28 avril 2016 le Conseil Municipal décidait de la mise en vente d'un terrain rue de Balanec en deux lots de 809 m² chacun et donnait mandat à l'Office Notarial de SAINT-RENAN pour en négocier la vente. Suite à la sollicitation d'un couple intéressé pour faire l'acquisition de l'intégralité du terrain pour y construire une maison individuelle, une nouvelle estimation du service des Domaines a été faite sur cette base. La vente se fait donc en un seul lot au prix de 95 000 €. Adopté par 16 voix POUR, 1 ABSTENTION et 1 voix CONTRE.

SYNDICAT des EAUX de KERMORVAN : foncier des ouvrages d'eau de Langoulouman à PLOUARZEL - cession gratuite des terres par la Commune de LAMPAUL-PLOUARZEL

Le Syndicat des eaux de Kermorvan a exploité ou exploite toujours des ouvrages d'eau potable au lieu-dit Langoulouman à PLOUARZEL sur 4 parcelles cadastrales distinctes, propriété de la Commune de LAMPAUL-PLOUARZEL. Afin de régulariser la situation le Syndicat propose que la Commune lui consente le transfert de ces 4 parcelles d'une surface totale de 3 707 m². Accord du Conseil à l'unanimité.